

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq le 18 septembre 2025 à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 12 septembre 2025

Étaient présents 21 : AIGOUY Jean, ARPAILLANGE Michel, BALONAS Mélanie, BAUR Daniel, CABANER Charlotte, CAMPOS Julie, CHAYNES Marie-Thérèse, DAHERON Emilien, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, GERBER BENOI Marion, GLEYES Lison, JEROME Marie-Noëlle, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne, MARTY Pierre, MÉTIFEU Marc, NAUTRE Eva, OBIS Éliane, RIOLLET Pierre, ZARAGOZA Antoine.

Étaient excusés 3 : BONNEFONT Laurent, MESTRES Carine, THÉNAULT Sylvain.

Étaient absents 3 : ALLAOUI Audrey, ALVES DA SILVA Daniel, VIVIER Aurélie.

Pouvoirs 2 : MESTRES Carine pouvoir à MARTY Pierre, THENAULT Sylvain pouvoir à GERBER BENOI Marion.

Secrétaire de séance : MÉTIFEU Marc

Départ de Mme CAMPOS Julie à 20 h 36.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES SINISTRES DE L'AUDE**Rapporteur : Eva NAUTRÉ**

Madame Eva NAUTRÉ rappelle à la mémoire des conseillers, l'incendie d'une intensité exceptionnelle qui s'est déclaré le mardi 5 août 2025 à RIBAUTE (département de l'Aude).

Celui-ci a impacté une quinzaine de communes audoises et a provoqué une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

L'Association des Maires de France et l'association des Maires de l'Aude ont lancé un appel aux dons en faveur des communes sinistrées de l'Aude suite à ces incendies.

Les fonds récoltés seront une aide précieuse pour soutenir nos collègues et leurs habitants dans la reconstruction.

Madame NAUTRÉ propose à l'assemblée qu'une subvention de 500 € soit attribuée à l'Association des Maires de l'Aude.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

- D'approuver la proposition de versement d'une subvention de 2 000 € à la protection civile en faveur des sinistrés de Mayotte

Délib. n° : 2025_88

Envoyé en préfecture le 24/09/2025
Reçu en préfecture le 24/09/2025
Publié le
ID : 031-213103963-20250918-2025_88-DE

7.1 Décisions budgétaires

- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire.

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission

en Préfecture le : 24/09/2025
de l'affichage le : 25/09/2025

Lison GLEYESSES,
Maire,



Marc MÉTIFEU
Secrétaire de séance,